



Chapelle-lez-Herlaimont, le 9 mars 2026

C.P.A.S. DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Appel public général

Le C.P.A.S. de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT procédera, sous peu à un examen en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de puériculteurs(-trices) D2 (H/F/X).

Dans le cadre du Plan Cigogne, subsidié par la région wallonne et l'O.N.E., le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont va procéder à l'ouverture de 21 places supplémentaires au sein de sa crèche « Les Chatons ». Le nombre total de places au sein de la crèche s'élèvera par conséquent à 70.

Cette extension devra être opérationnelle au plus tard pour le 30 août 2026.

COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES

Agir avec intégrité et professionnalisme

Agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Déontologie

Se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction

COMPÉTENCES LIÉES À LA FONCTION

MISSION :

La puéricultrice mobilise des groupes d'enfants en animant leurs activités quotidiennes et veillant au développement de leurs apprentissages. Il/elle interagit avec les enfants en l'aidant à développer leur autonomie. Il/elle se montre stratège en anticipant les besoins et déterminant les moyens adaptés pour y répondre. Il/elle gère son énergie en veillant à s'adapter dans les échanges avec les enfants et leur entourage. Il/elle analyse le comportement verbal et non verbal des enfants pour mieux comprendre leurs besoins.

Ces compétences seront observées au travers des activités **prioritaires** suivantes :

1. * Analyse	• Analyser les réactions des enfants et des parents pour comprendre les enjeux, les sensibilités, les difficultés • Analyser les situations, comportements inhabituels, pour tenter de comprendre ce qui se passe, essayer de déduire l'origine du changement d'attitude. • Décoder les signaux émis par les enfants solitaires ou en recherche de contact, d'affection, d'attention... • Déduire ce que l'enfant vit, ressent, l'expression d'un besoin qu'il ne sait pas exprimer avec des mots... en tentant de comprendre sa demande, ses besoins. • Etudier l'aménagement de l'espace de la crèche, afin de fournir un environnement adapté aux besoins des enfants et en adéquation avec le projet pédagogique. • Etudier le positionnement des enfants au sein du groupe (le leader, celui qui s'isole, l'autoritaire, le suiveur...). • Faire des liens entre les différentes formes de développement de l'enfant (psychomoteur, cognitif, schéma corporel, affectif...).
2. * Stratégie	• Anticiper les réactions des enfants en donnant des consignes claires pour éviter les accidents, disputes.... • Chercher des alternatives quand l'approche ne convient pas à l'enfant ou à la situation. • Choisir les jeux et jouets en fonction de l'objectif pédagogique poursuivi. • Décider de ce qu'il y a lieu de faire pour l'enfant, dans la situation concernée. • Déterminer le déroulement de la journée, en distinguant les moments d'activité/repos, de jeu individuel/d'animations collectives, des repas, des soins, des siestes... • Estimer le matériel et le temps nécessaire à la réalisation d'une activité. • Evaluer la pertinence d'un changement d'attitude, d'un comportement, d'une activité, d'une intervention, animation. • Evaluer le niveau de participation qui peut être attendu de l'enfant, compte tenu de son niveau de développement. • Evaluer les apprentissages de l'enfant, ses progrès dans les interactions et l'autonomie, son besoin de sommeil, s'il s'agit ou non d'un caprice... • Fixer des objectifs aux enfants dans le cadre des animations, des repas, au cours de la journée, pour les faire évoluer. • Gérer les risques d'accident dans l'aménagement de l'espace en adaptant l'environnement aux normes de

	sécurité et d'hygiène. • Gérer les risques de contagion en appliquant les consignes de précaution de l'infirmière ou du médecin. • Proposer des pistes d'intervention pour débloquer une situation avec un enfant ou le groupe.
3. * Gestion de l'énergie	• Canaliser les disputes, tensions, conflits entre les enfants. • Canaliser son énergie face à un public d'enfants qui bougent, rigolent, rouspètent, crient, pleurent... toute la journée. • Percevoir les blocages, difficultés, problématiques rencontrés par l'enfant et au sein du groupe pour chercher des solutions. • Rester vigilant Pendant les jeux pour prévenir les risques de disputes, de chutes... • S'adapter aux personnalités, aux exigences, aux rituels des parents en restant dans le cadre convenu au sein de la crèche. • S'adapter dans les échanges avec l'enfant, en tenant compte de son rythme, son niveau de développement et de sa personnalité. • Se montrer disponible avec les enfants et leur entourage, malgré la fatigue • Se montrer ouvert aux différences culturelles, philosophiques, au handicap • Se montrer patient avec les enfants plus lents, fatigués, en colère...
4. * Interaction	• Accompagner les enfants dans l'apprentissage des règles de la vie en groupe, les comportements quotidiens qui le préparent à l'entrée à l'école, l'apprentissage de la propreté, dans la prise des repas, dans leur développement moteur et psychologique (s'exprimer, marcher...). • Collaborer avec les autres puéricultrices, les infirmières, le personnel de cuisine. • Consoler et rassurer l'enfant quand il se montre en difficulté. • Encadrer les enfants individuellement et en groupe. • Guider l'enfant dans ses apprentissages, en lui donnant des repères clairs et structurés. • Interagir de façon appropriée pour donner les repas, biberons aux nourrissons, habiller, déshabiller, changer les enfants en s'assurant de leur confort physique. • Participer aux activités et jeux avec les enfants. • Rassurer les parents des bébés sur le rôle d'accompagnateur et le fait que les puéricultrices ne remplacent pas les parents. • Recadrer les enfants qui ne respectent pas les consignes

	ou dépassent les limites, en leur expliquant les risques et conséquences ainsi que les décisions les raisons des limites, pour donner du sens et aider l'enfant à comprendre. • Recadrer les parents qui ne respectent pas les limites, les règles de la crèche se montrent intrusifs ou envahissants. • Soigner les enfants, effectuer les toilettes et le change.
5. * Mobilisation	• Animer des activités quotidiennes ludiques. • Apprendre aux enfants : le chant, la lecture, à faire des puzzles, la danse, à la musique, la psychomotricité.... • Développer la relation de confiance avec l'enfant en le sécurisant et accompagnant le départ des parents. • Encourager l'enfant à parler, échanger, jouer, bouger.... Et à participer aux activités. • Encourager une relation personnalisée avec les parents et les enfants pour favoriser leurs apprentissages. • Expliquer les consignes des activités, le déroulement de la journée et les principes de fonctionnement en groupe. • Stimuler l'enfant et le sensibiliser par des techniques d'éveil. • Valoriser les réalisations, les réussites, les évolutions de l'enfant et l'encourager à poursuivre.

Complémentaire à ces compétences et activités prioritaires, il/elle pourrait également être amené à :

6. Contrôle	• Signaler les symptômes de maladie à l'infirmière et aux parents. • Vérifier les présences des enfants plusieurs fois au cours de la journée.
7. Information	• Echanger avec les parents au sujet des habitudes, rituels, besoins de l'enfant, les progrès, goûts, interactions, habitudes de l'enfant. • Indiquer les informations qui concernent les enfants dans les carnets de liaison. • Informer et discuter avec le conseiller en prévention SIPP dans le cadre de l'analyse des risques annuelle. • Noter les présences dans le carnet. • Prendre connaissance d'informations, des explications aux parents, pour mieux comprendre les réactions, l'état de l'enfant. • Rapporter les problématiques relatives à l'enfant au supérieur, à l'infirmière, aux parents, selon les cas.
8. Impact	a) Se montrer accueillant avec les enfants et les parents lors de leur arrivée et départ afin de donner l'impression d'un

cadre familial.

CONDITIONS PARTICULIERES POUR LE RECRUTEMENT :

Etre titulaire :

- d'un titre requis pour exercer en tant que puériculteur(-trice) dans une crèche agréée par l'ONE.

Réussir un examen dont le programme est le suivant :

- Epreuve orale relative aux connaissances professionnelles et permettant d'apprécier la maturité et l'aptitude à la fonction considérée (50 points).

AVANTAGES

Nous offrons un cadre de travail dynamique et bienveillant.

Equilibre optimal entre vie professionnelle et vie privée :

- 36h/semaine (à temps plein)
- Possibilité de suivre des formations
- Echelle barémique D2
- Des chèques-repas à 6.55 € (par jour presté et au prorata des prestations)
- Un pécule de vacances (92 % du salaire brut mensuel)
- Divers avantages sociaux via le service social collectif

Les candidatures doivent être adressées, par envoi recommandé ou contre accusé de réception, à l'adresse de Madame Tatiana JEREBKOV, Présidente du C.P.A.S. de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, Place de l'Eglise, 24 à 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT pour le **3 avril 2026** au plus tard.

Elles sont accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae , une lettre de motivation, une copie de votre diplôme ;
- un extrait de casier judiciaire article 596 alinéa 2 (modèle « mineurs ») datant de moins de trois mois.

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Les lauréats de l'examen de recrutement garderont le bénéfice de leur réussite pendant trois ans à compter de la date du procès-verbal de l'examen. Elle peut éventuellement être prorogée.

Seront inscrits dans la réserve de recrutement les candidats non retenus par un acte de nomination et qui satisfont aux conditions générales et particulières à chaque fonction.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service GRH au 064/23.74.03.